



CSA MINISTÉRIEL DU 23 MAI 2023 (Matin) POURSUITE DU CSA-M DU 9 MAI

Examen du point de l'ordre du jour du comité social d'administration ministériel du 9 mai 2023 (non traité faute de temps) concernant le statut particulier des ingénieurs de l'IGN :

Point n°1

Projet de décret modifiant le statut particulier des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'État et créant un dispositif temporaire d'accès à ce corps (**pour avis**)

DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA CGT

Monsieur le secrétaire général, Monsieur le directeur des ressources humaines, mesdames, messieurs, cher-es camarades.

Nous, Géomètres de l'IGN, attendons la mise en œuvre de ce plan de requalification depuis 2016, quand la DGAFP nous avait accordé le taux pro-mirobolant de...4 %. Au vu de la pyramide des effectifs du corps, où les agents du 3^e grade prédominent, le ministère conditionnait en effet la négociation d'un meilleur taux au 'rééquilibrage' de ce corps. Si le principe de permettre à des techniciens qualifiés (souvent même surqualifiés) et expérimentés d'être promus ingénieurs rencontre toute notre approbation, nous avons toujours alerté l'administration sur le fait que ce plan de requalification devait s'accompagner d'un recrutement conséquent de Géomètres, au risque de voir les effets du rééquilibrage s'estomper très rapidement, voire d'engager le corps dans une pente dangereuse pour sa pérennité.

Nous n'avons pas été entendus. Recrutement de 2, 3, 4 géomètres stagiaires dans les meilleures années. Aucune politique ambitieuse pour augmenter les recrutements ou même faire la publicité du concours. Pour preuve, cette année 15 candidats en tout et pour tout se sont présentés aux épreuves écrites. Le discours de M. le directeur général, focalisé sur les ingénieurs, illustre parfaitement son désintérêt pour le corps. La CGT vous interpelle donc : comment assurer le devenir de l'IGN en tant qu'établissement technique, au sein d'un ministère technique, sans techniciens, sans géomaticiens capables d'acquiescer et de traiter

des données géolocalisées ? Pourquoi se priver de techniciens à fort potentiel qui pourront à terme devenir des ingénieurs à profil spécifique, utiles à l'établissement comme au ministère ?

A l'opposé du manque d'ambition du dg de l'IGN, nous demandons que le concours d'accès au corps des géomètres ouvre vers une formation de type licence, donc une requalification de la totalité du corps en catégorie A. Cela s'inscrirait mieux dans une logique d'attractivité de la fonction publique. C'est ce qu'attendent les jeunes candidats. Les bidouilles opérées récemment sur le cycle de formation, sans aucune concertation sérieuse avec les représentants du personnel, ne sauraient répondre à l'enjeu.

De la même manière, et nous terminerons là-dessus, la précédente direction nous a accordé plusieurs échanges approfondis relatifs à ce plan de requalification. Le projet de texte modifiant le décret du corps des ingénieurs, dans sa version présentée aujourd'hui, n'a, lui, fait l'objet que d'une vague évocation, sans document écrit, lors des dernières et uniques CAP de corps réalisées en 2022. Nous ne pouvons-nous satisfaire d'un tel fonctionnement, méprisant et inefficace.

Nous aurons heureusement l'occasion de discuter aujourd'hui du contenu de ce projet de texte, dans un dialogue qui nous l'espérons sera plus productif qu'à l'intérieur de l'IGN.

Je vous remercie.

POINT N° 2

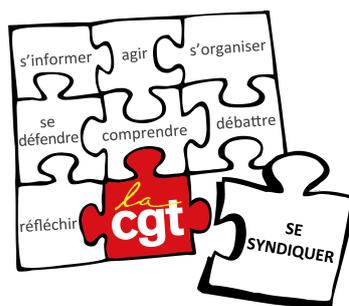
Projet de décret modifiant le statut particulier des ITGCE - ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'État - et créant un dispositif temporaire d'accès à ce corps (pour avis).

Le projet de décret a pour objectifs d'adapter les modalités de recrutement dans le corps des ITGCE de manière à pourvoir la totalité des postes ouverts au recrutement et de mettre en œuvre durant 4 ans un dispositif exceptionnel de promotion interne.

L'ensemble des organisations regrette que ce texte n'ait pas fait l'objet d'une concertation plus développée au niveau de l'IGN, et que les éléments transmis ne permettent pas d'avoir un avis éclairé. La CGT étant présente à l'IGN, ce n'était pas une difficulté pour nous, mais cela reste contraire au bon fonctionnement de l'instance. Le Secrétaire Général lui-même reconnaît que l'étude d'impact aurait pu être plus développée, et que certains des échanges n'auraient sans doute pas dû avoir lieu ici.

Sur le fond, la totalité des amendements est refusée par l'administration. Elle s'engage tout de même sur le nombre de places supplémentaires qui seront inscrites à l'arrêté dans le cadre du plan de requalification.

Ce plan étant attendu des agents concernés, la CGT s'est abstenue sur le texte de l'administration.



La délégation CGT à cette réunion :

Philippe GARCIA, Gaëtan SILENE, Ivan CANDÉ

Expertes : Marion GAUDON et Richard Oberrieder (IGN)